



le site internet



# Conseil National de l'Ordre des Géomètres Experts

40, avenue Hoche  
75008 PARIS

tel : 01.53.83.88.00 - fax : 01.45.61.14.07

E-Mail :

Site Internet : [www.geometre-expert.fr](http://www.geometre-expert.fr)

## Activités :

La profession de géomètre-expert érigée en Ordre par la loi du 7 mai 1946 regroupe actuellement environ 2.000 membres exerçant en profession libérale réglementée.

Aux termes de l'article 1er de la loi du 7 mai 1946, le géomètre-expert :

1) réalise les études et les travaux topographiques qui fixent les limites des biens fonciers et, à ce titre, lève et dresse, à toutes échelles et sous quelque forme que ce soit, les plans et documents topographiques concernant la définition des droits attachés à la propriété foncière, tels que les plans de division, de partage, de vente et d'échange des biens fonciers, les plans de bornage ou de délimitation de la propriété foncière ;

2) réalise les études, les documents topographiques, techniques et d'information géographique dans le cadre des missions publiques ou privées d'aménagement du territoire, procède à toutes opérations techniques ou études sur l'évaluation, la gestion ou l'aménagement des biens fonciers.

L'Ordre représente la profession de géomètre-expert auprès des pouvoirs publics et assure la mise en oeuvre des lois et des règlements qui la régissent. Il veille à la discipline, au perfectionnement professionnel, au respect de la déontologie et des règles de l'art.

Le droit d'exercer découle de l'inscription au tableau de l'Ordre et cette inscription est subordonnée à des conditions de compétence : diplôme d'ingénieur - géomètre délivré par une des trois écoles ESGT, ESTP et ENSAIS ou diplôme délivré par le Gouvernement DPLG.

Il n'y a pas de numerus clausus, ni d'exclusivité territoriale. Les modes d'exercice sont soit l'exercice individuel soit l'exercice en commun sous forme de sociétés.

L'Ordre est administré par un Conseil supérieur et 18 Conseils régionaux dotés de la personnalité civile. Les pouvoirs publics sont représentés auprès du Conseil supérieur par un Conseiller d'Etat, Commissaire du Gouvernement et auprès de chacun des Conseils régionaux par un représentant du Commissaire du Gouvernement.

Le Ministère de tutelle de l'Ordre est le Ministère chargé de l'urbanisme c'est-à-dire le Ministère de l'Equipement, des Transports, du Logement et de la Mer - Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction.

Les activités des géomètres-experts s'exercent notamment dans les domaines de la topographie, le bornage, la photogrammétrie, la télédétection, le cadastre (cadastre rural, urbain, triangulation, mise à jour du plan cadastral), l'information géographique, l'aménagement rural, la réorganisation foncière, le remembrement, les préétudes d'aménagement, les études d'impact, le drainage, la gestion forestière, l'expertise et l'économie foncière et immobilière (expertise judiciaire, estimation rurale et urbaine), la voirie communale, l'aménagement et la gestion du patrimoine des collectivités, le mesurage et la certification des surfaces des immeubles, l'établissement des documents relatifs à la copropriété, l'établissement des documents relatifs aux divisions en volumes immobiliers, l'établissement des documents à annexer aux permis de construire et de démolir (plans, détermination de la constructibilité, étude des servitudes publiques et privées...), les enquêtes sur les affectations et les destinations des biens immobiliers, la gestion et la transaction immobilières, l'implantation, l'ingénierie et la maîtrise d'oeuvre en matière de réseaux, d'aménagements publics et privés, et de génie civil,

- la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, l'aménagement urbain (urbanisme réglementaire et opérationnel, projets de quartiers, lotissements, AFU, élaboration et révision des POS, ZAC, zones d'activité...), le développement économique local.

**Date de création :** 1946

**Dirigeants :**  
Président : André Radier  
Vice-Président : Guy Bléard  
Président de la commission urbanisme : Michel Guillaume

**Interlocuteur :** Anne Fantuzzi

**Participation au Séminaire :**  
André Radier, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des géomètres-experts  
Jean Godfroid, Préfet, Secrétaire Général de l'Ordre des géomètres-experts

**Rapport à l'Art Urbain :**  
Véritable architecte du foncier, le géomètre-expert est un professionnel qualifié de l'aménagement du cadre de vie et un acteur majeur des opérations d'aménagement urbain dans une perspective de développement durable.



André  
RADIER,  
Président de  
l'OGÉ



Ecole Supérieure des  
Géomètres Topographes



Logo du 36<sup>ème</sup>  
congrès des  
Géomètres-  
experts



La profession de Géomètre-expert

